VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260701-D2026112-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1ER JUILLET 2026

N° Acte : **2026-Délib-112-CM 01/07/2026**	Classification **: 5.2 Fonctionnement des assemblées**

Nbre de Conseillers en exercice : 29

Nbre de Conseillers présents ou représentés : 29

Objet : Renouvellement de la commission extra-municipale « Écoles publiques de Penmarc'h »

L'An deux mil vingt-six le 1er du mois de juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : M. Gaétan MARBLÉ (procuration à M. Quentin BERNARD) ; Mme Audrey DI MARINO (procuration à Mme Céline CALVEZ) et M. Stéphane LE GALL (procuration à M. Pierrick COTTO).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Vu l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales permettant au Conseil municipal de créer des commissions extra-municipales chargées d'étudier les questions d'intérêt communal ;

Vu l'avis favorable de la commission *« Vie démocratique, enfance, jeunesse et vie scolaire »* du 16 juin 2026,

Considérant que ces commissions ont un rôle consultatif et participent au développement de la démocratie locale et de la concertation avec les habitants ;

Considérant que par délibération du 28 mai 2025, le Conseil municipal a créé une commission extra-municipale intitulée « Écoles publiques de Penmarc'h » afin d'accompagner la réflexion sur l'avenir des écoles publiques de la commune ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de renouveler cette commission et d'en fixer la nouvelle composition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à la majorité avec deux abstentions** (Mme Estelle GUICHAOUA et Mme Nadine PLANTEC) **et deux votes contre** (M. Kévin CRENN et Fabienne REGNAUT)**,**

DÉCIDE :

DE RENOUVELER la commission extra-municipale « Écoles publiques de Penmarc'h » pour la durée du mandat municipal restant à courir,

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260701-D2026112-DE

DE FIXER sa composition comme suit :

- Le Maire ou son représentant ;
- Six représentants titulaires de la majorité municipale et leurs suppléants ;
- Un représentant titulaire par groupe de la minorité municipale et son suppléant ;
- Deux représentants élus des parents d'élèves (un par école) ;
- Deux représentants des associations de parents d'élèves (un par école) ;
- Deux parents d'élèves (un par école) ;
- Un représentant de l'Amicale Laïque ;
- Deux représentants des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) ;
- Six citoyens de la commune.

DE PRÉCISER que les six citoyens membres de la commission seront désignés par tirage au sort parmi les habitants inscrits sur les listes électorales de la commune et que ce tirage au sort veillera à assurer une représentation équilibrée de la population penmarchaise selon les critères suivants :

- Une répartition équitable entre les quartiers de la commune (Bourg, Kérity et Saint-Guénolé), avec la désignation de deux électeurs par quartier, dans le respect d'une parité femmes-hommes ;
- Une représentation des différentes classes d'âge.

DE PRÉCISER que la liste nominative des membres de la commission sera arrêtée par décision du Maire et portée à la connaissance du Conseil municipal,

DE RAPPELER que Monsieur le Maire est président de droit de cette commission et peut déléguer cette fonction à un membre du Conseil municipal,

DE DÉSIGNER les membres la composant comme suit :

	Le Maire, **David LE BERRE**		Représentant Amicale laïque		Représentant DDEN
	Titulaire majorité **Stephanie WOODS**		Suppléant majorité **Marie-Claire DUPONT**		Représentant DDEN
	Titulaire majorité **Christian BUREL**		Suppléant majorité **Gaétan MARBLÉ**		Citoyen
	Titulaire majorité **Céline CALVEZ**		Suppléant majorité **Audrey GUIVARCH**		Citoyen
	Titulaire majorité **Quentin BERNARD**		Suppléant majorité **Raynald TANTER**		Citoyen
	Titulaire majorité **Claudine ELLERO**		Suppléant majorité **Laura THÉRET**		Citoyen
	Titulaire majorité **Maurice LE FLOCH**		Suppléant majorité **Fabien LE CORRE**		Citoyen
	Titulaire minorité **Yolande VARVOUX**		Suppléant minorité **Valérie LE FAOU VILLARBU**		Citoyen
	Titulaire minorité **Nadine PLANTEC**		Suppléant minorité **Kévin CRENN**		
	Parent élu conseil d'école Auguste Dupouy		Parent élu conseil d'école Thomas Donnard		
	Parent membre APE Auguste Dupouy		Parent membre APE Thomas Donnard		
	Parent Auguste Dupouy		Parent Thomas Donnard		

DE DIRE que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE